

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



LE DUC DE RICHMOND

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

JUILLET 1898

No 7

SAINTE-TRINITÉ DE CONTRECŒUR

Contrecœur était du nombre des douze seigneuries concédées aux officiers du régiment de Carignan. Ce fief fut accordé à François-Antoine Pécaudy, sieur de Contrecœur, qui avait épousé à Québec, en 1667, Barbe Denys de la Trinité, et c'est probablement le nom de cette dernière qui a été cause que Contrecœur fût érigée sous le vocable de la Sainte-Trinité.

La maison seigneuriale servit de chapelle jusqu'en 1711. M. L.-F. de la Faye y bâtit une chapelle en bois. En 1726, M. de Miniac remplaça la chapelle par une église en pierre de 80 pieds de long sur 40 de large, avec deux chapelles en croix. La troisième église date de 1812. Elle fut détruite par le feu en 1863 et remplacée par l'église actuelle.

Les missionnaires, desservants et les curés furent : B.-P. Duplein, 1681-1685 ; P. Sennemaud, 1685 ; P. Permehaud, 1685-1697 ; M. Bruslé, 1702-1703 ; L. F. de la Faye, 1703-1724 ; J. P. de Miniac, 1724-1731 ; A. Jorjau, 1731-1736 ; L. Chazdau, 1736-1744 ; C. Beaudoin, 1744-1751 ; F. Petit, 1751-1761 ; J.'J. Raizenne, 1761-1764 ; J.-B. Curatteau de la Blaiserie, 1764-1765 ; M. Gervaise, 1765-1766 ; J. N. Martel, 1767-1772 ; M. Gervaise, 1772-1775 ; J. Martel, 1775-1782 ; T. Kimber, 1782-1786 ; J. M. Jean, 1788-1792 ; L. Aubry, 1796-1808 ; G. L. Arsenault, 1808-1817 ; R. O. Bruneau, 1817 ; F. L. L'Heureux, 1834-1864 ; J. E. Chevigny, 1864-1873 ; T. Dajenais, 1873-1882 ; P. E. Lussier, 1882-1887 ; J. Dequoy, curé actuel.

MATTHIEU-A. BERNARD

LE CHATEAU BIGOT

La correspondance de M. l'abbé H.-R. Casgrain publiée dans *L'Événement* du 30 septembre dernier, m'a valu de nombreuses demandes de personnes désirant obtenir des notes au sujet de ce château légendaire, Si cette propriété a été quelquefois le théâtre des exploits de notre trop célèbre intendant, je crois pouvoir établir qu'il n'en a jamais été le propriétaire, et que ce n'était qu'avec la permission de ses acolytes, Estèbe et De Vienne, propriétaires successifs du château depuis le 12 octobre 1753 au 8 septembre 1764. Je me permettrai de fournir, le plus brièvement possible, les quelques notes suivantes à l'appui de mon assertion.

Il est à la connaissance générale que la seigneurie Notre-Dame des Anges fut primitivement concédée aux RR. PP. Jésuites par le duc de Ventadour, le 10 mars 1626.

Le 28 avril 1659, devant Audouard, notaire, le Père Ragueneau, agissant en sa qualité de procureur des RR. PP. Jésuites, concéda à Françoise Duquet, alors épouse de Jean Madry, la propriété décrite dans l'acte de vente du 28 octobre 1718 (L'acte de 1659 manque au greffe).

Le 28 octobre 1718, Françoise Duquet, alors veuve en secondes noces d'Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, conseiller du Roy au Conseil Supérieur, vendit, par acte passé devant Mtre de la Cetière, après une possession de près de soixante ans, l'immeuble qu'elle avait acquis des RR. PP. Jésuites par l'acte de 1659, à Guillaume Gaillard, seigneur

de l'île et comté de Saint-Laurent, lequel, par une déclaration faite le même jour, reconnait que la dite acquisition a été faite pour " Mtre Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et au Parlement de Metz, intendant de Justice, Police et Finance en toute la Nouvelle-France, etc. Vu l'importance de cet acte, j'en citerai la plus grande partie : —
" Laquelle de son bon gré a vendu, etc.....Le fief servant relevant des reverends peres Jesuistes du Collège de cette ville de Quebecq appelé Grand pré d^t La redoutte size a la canardière de sept arpend et demy de terre de frond ou environ sur quatre lieues de profondeur y compris un arpend et demy aussi de frond sur la d. profondeur qui est en roture a ce que crois la Vanderesse joignant d'un costé a la terre et habitation de Lagrois du costé du nord est, et au suroist celle de paul Chalifoux d'un bout le fleuve St laurent et de l'autre bout la d^e profondeur a la d^e dame appartenant a cause du tittre de concession qui en a esté faite par le R^d père Ragueneau Jesuiste lors procureur du College de cette ville a la charge de la foy et homage au principal manoir de leur Seigneurie de notre dame des anges et le Revenu dune année pr droit de rachapt a chaque mutation de prop^e suivant LeVexin françois enclavé de la coutume de Paris plus ou moins que le contenu au d. tittre sans reserve de fief ni routure Le d. Titre passé par audouard no^r le 28 avril 1659. pour et moyennant le pris de six mil deux cent trente sept Livres dix sols monnoye de france; Reduction faite du prix de cartes suivant

l'arrest de Sa Majesté qui aurait esté seize mil cinq cens livres sur le pied quelles sont escrites... avec les rentes dues par les habitans tenanciers de terre sur le d. fief..."

Par cette description, il appert qu'il n'y avait pas de château ou manoir seigneurial alors de construit sur ce fief. Cette propriété resta en la possession de l'intendant Bégon jusqu'au 1er mai 1748, et entre les mains de sa succession jusqu'au 12 octobre 1753, date de la vente consentie par Frs Foucault, agissant en sa qualité de procureur de la succession bénéficiaire de feu Michel Bégon, à Guillaume Estèbe, aussi conseiller du roy en ce pays et son garde-magasin à Québec. La description de l'immeuble à cette époque, 12 octobre 1753, et celle du 8 septembre 1757, sont extraites de la correspondance de M. l'abbé H.-R. Casgrain du 30 septembre dernier—voici cette description du 12 octobre 1753 : (Saillant, notaire) " Une autre maison sise sur le dît arrière-fief au lieu appelé la Montagne de la paroisse de Charlesbourg, bâtie pareillement en pierre à deux étages et en mansarde de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, consistant en une cuisine ou il y a une potence de fer à la cheminée, un four à côté ceinturé d'une barre de fer et un mauvais bluteau en une salle, cabinets, greniers et caves, le tout garni de chassis et de portes fermant à clefs : derrière la maison est un petit jardin potager, et plus loin un grand verger planté de plusieurs arbres fruitiers, entouré de picquets. Item au coté sud-ouest de la dite maison est une grange de cinquante pieds de front

sur trente de profondeur ou environ et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre.’

Cette maison étant décrite dans ce dernier acte, il faut nécessairement conclure qu'elle a été construite entre les années 1718 et 1753. Le témoignage qui ferait remonter la construction du château Bigot jusqu'à l'époque de l'intendant Talon ne reposant que sur le fait que le recensement de 1667 dit : qu'il y avait alors dans la paroisse de Charlesbourg "une habitation appartenant à M. Talon," ne peut être maintenu avec certitude à cause du mot "*habitation* ; car ceux qui s'occupent de recherches pour des actes de concessions de cette époque, rencontrent assez souvent dans un acte de concession d'une terre en bois debout, dans sa description, les mots suivants : une terre ou habitation non désertée contenant...etc., à condition de désarter (défricher) tant d'arpents et s'y construire, etc., cela ne veut pas dire qu'il s'y trouvait une maison.

Le 8 septembre 1757, devant Saillant, notaire, Guillaume Estèbe vend à François Joseph DeVienne, garde-magasin du Roi, à Québec, l'immeuble ci-dessous décrit : " Une autre maison sise sur le dit fief au lieu appelé de la Montagne de la paroisse de Charlesbourg, bâtie pareillement en pierre à deux étages de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, consistant en une cuisine, salle, plusieurs chambres, cabinets, caves et greniers, le tout garni de chassis et de portes fermant à clefs, en un petit jardin potager, un grand verger complanté de plusieurs arbres fruitiers entouré de piquets, en

une grange de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre. ”

DeVienne ne suivit pas Bigot en Europe immédiatement après la cession du pays, et nomma, avant son départ pour l'ancienne France, pour son procureur, un prêtre du séminaire de Québec, M. Sébastien C. Pressart, par acte de procuration, passé devant J. C. Panet, le 1er octobre 1764. Il résidait probablement à Beauport, car je trouve dans les registres de cette paroisse l'acte de sépulture de son fils, Thomas, à la date du 25 juillet 1763. (1) Enfin, le 8 septembre de l'année suivante, devant le même notaire, DeVienne vend à Wm. Grant, négociant de cette ville, l'immeuble ainsi décrit :

“ Item une autre maison située sur le dit arrière fief au lieu appelé De la Montagne de la Paroisse de Charlesbourg bati pareillement en pierre à deux étages de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ consistante en une cuisine, salle, plusieurs chambres, cabinets, cave et grenier le tout garni en l'Etat qu'il est, un petit jardin potager un grand verger complanté de plusieurs arbres fruitiers entouré de Piquets, en une grange de cinquante pieds de front sur trente pieds de profondeur ou environ et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre et tous les animaux et instruments d'agriculture qui s'y trouvent. ”

DeVienne paya 17,000 livres à Estèbe pour cette

(1) Voir *Montcalm et Lévis*, vol. II, p. 240.

propriété et la revendit à Grant, sept ans plus tard, pour la somme de 30,000 livres, monnaie de France. (1)

Ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu découvrir comment Françoise Duquet était rentrée en possession de l'arrière-fief enclavé dans l'acte de cession accordé à Talon. J'étais complètement dérouté dans mes recherches, en constatant que deux propriétaires possédaient en même temps des titres au sol sur lequel existent les ruines du château : Frse Duquet, avec son titre de 1659, et Talon, avec celui de 1666. La découverte d'un acte de transaction entre les RR. PP. Jésuites et la dite Françoise Duquet, assistée de son mari, Olivier Morel de la Durantaye, passé à Québec devant Mtre Genaple, notaire, le 4 mai 1699, mit fin à mon anxiété à ce sujet.

J'anticipe sur les événements. Mgr de Saint-Vallier par acte passé au Chastelet de Paris, le 10 mars 1696, devant Mtres Bonhomme et Dufort, notaires, déclare qu'il a acquis de l'héritier Talon, pour le profit et avantage de l'Hôpital-Général " la terre Seigneurie, et Comté d'Orsainville cy-devant appelée la terre, fief, seigneurie et Baronnie des Islets avec les terres qui peuvent y avoir estées jointes et unies et autres appartenances et dépendances." Cette déclaration portant donation est confirmée par un nou-

(1) Lors du siège de Québec par l'armée américaine, M. Raphael Gray, négociant de cette ville, était le propriétaire du château depuis le 25 août 1774, en vertu d'un acte de vente consenti par Wm. Grant devant le notaire J. C. Panet. M. Charles Stewart, à son tour, en devint acquéreur devant J.-A. Panet, notaire, le 6 février (1779) et le revendit devant le même notaire à MM. Jean Lees Jr., Simon Fraser et Wm. Wilson, le 26 juin de l'année suivante (1780).

vel acte de donation du dit fief, par le même évêque au même Hôpital, mais cette fois-ci, l'acte est passé à Québec, devant Mtre Chamballon, notaire, le 4 janvier 1698.

Le 24 mars 1698, par acte d'accord et transaction passé devant Mtre C. Rageot, notaire, Mgr de Saint-Vallier, Mgr le comte de Frontenac, Mgr de Champigny et autres de la direction de l'Hôpital-Général de Québec, et les RR. PP. Jésuites d'autre part, firent les conventions suivantes: " Lesquelles parties Pour Evitter de part et d'autre Les Contestations et proces dans lesquels le d. hôpital général seroit obligé d'entrer avec les d. R. P. Jesuittes en conséquence de la donation faite au d. hôpital Par mon d. Seigneur L'Evesque le d. hopital Général prétendant qu'en vertu de la d. donation et de l'acquisition faite par mon d. Seigneur L'Evesque de la d. terre Seigneurie et comté que les terrains du Bourg Royal et du bourg la Reine qui ont cy-devant esté retranchés de la terre et seigneurie de notre dame des auges appartenantes aus d. Reverends peres Jesuites et Reunys par deffunt Monsieur tallon cy-devant Intendant en ce pays au dhomaine de la d. Seigneurie et Comté d'orsinville duquel Il estoit Seigneur propriaitaire, Et *le moulin* quy a esté basty et Construit dans le d. bourg royal par le d. Sieur Tallon Luy appartient aussy bien que le derrière des terres de la d. Seigneurie ou Comté d'orsinville Par le d. Sieur Tallon acquise du Sieur Guillaume Fournier par Contract passé par deffunt M^{re} pierre Duquet vivant No^{re}.

Royal en datte du"...(ici un blanc existe sur la minute.)
Et au contraire les dits R.R. PP. Jesuittes prétendants que le d. Sieur tallon n'a peu n'y dû Leur retrancher de leur ditte Seigneurie Les terres des d bourgs royal et la Reine et dependances pour se les approprier et Reunir au d'hommeine de sa d. Seigneurie et Comté d'orsinville n'y y faire bastir de moulin au préjudice de la grande quantité d. Etablisssem. que les d. R. P. Jesuittes avaient déjà faites sur la d. Seigneurie conformem. aux Intantions du roy Lorsque le d. Sieur tallon fit Le d. Retranchement et Reunion de son d'hommeine sans aucunes Formalités de Justice, combien qu'il y Eust aLors Environ quarante ans qu'ils en fussent en possession par bons titres et que par ce moyen les d. bourg royal et la reine et Lemoullin avant leur appartienent, Et que le d. Sieur Tallon seroit tenu de leurs Dhommages et Interest pour Les noms Jouissances des d. terres et des Rantes Seigneurialles quy ont depuis Estées perçeus par le d. Sieur Tallon et ses representans au prejudices des remonstrances, protestations et poursuittes que les d. R. P. ont faite a Ce sujet ; Et qu'a L'Egard des terres qui sont derriere La d Seigneurie et Comté d'orsinville acquise par le d. feu Sieur Tallon du d. Fournier, qu'ils en Sont En possession avant le d. Sieur Tallon comme Il paroist par La transaction passée entreux et le d. guillaume fournier et sa femme Par deffunt M^{tre} Pierre Duquet No^{re} royal en cette prevosté en datte du huitiesme Juin mil six cens soixante quatre qu'ainsy Le d. Sieur Tallon n'a pû Lachepter en

suite, n'y le d. fournier luy vendre au prejudice de la d. transaction, et que le d. hôpital estant aux droitz du d. Sieur Tallon seroit Tenue de f^o pourvoir contre le d. Fournier ou Ses heritiers pour son dedhommagement, et le d. hôpital general disant au Contraire que la d. transaction ne peut subsister netans pas Revesteües de ses Formes; Ils ont de leur bon gré et vollonté réglé, accordé et Transigé en la Forme et maniere quy suit; C'est asseavoir; que les d. Seigneurs chefs de la direction du d. hospital général..... abandonnent aux d. R. P. Jesuites tous et chascunes les droits actions et pretentions que le d. hospital general pouroit avoir et pretendre en vertu de la d. donation sur les d. bourgs Royal et La Reyne et Le moullin..." ..

.....Et les RR. PP. Jésuites cédèrent au dit hôpital tous les droits qu'ils avaient acquis de Guillaume Fournier et en outre s'engagèrent à payer 2000 livres en rente constituée.

Enfin, l'acte de transaction du 4 mai 1699, déjà cité, entre Françoise Duquet, épouse d'Olivier Morel, et les RR. PP. Jésuites, explique comment cette première a été remise en possession du dit fief.

“Disant les dits Reverends Pères qu'une partye de la profondeur des terres de leur Seigneurie nôtre Dame des anges ayant été retranchée en 1666; par Monsieur Talon lors Intendant de ce pays, et plusieurs concessions par luy données en la d. partye dans les etendues renfermées sous les noms du bourg royal et du bourg la Reine; Don luy en auroit été

fait par Sa Majesté et union a Sa terre et Seigneurie des Islets erigée en baronnie: Dont et de quoye Mousigneur Evêque de Québec auroit fait Donation a L'hospital General par luy fondé en ce pays; a raison de quoy les dits Rev^{ds} Peres auroient Intenté action pour être remis et retably en la possession et jouissance des dites terres comme ayant été indue-ment retranchées et mal acquises, pour les causes et raisons par eux déduites alors :..... et comme la terre que tiennent les dits Sieur et dame de la Durantaye en arrière fief mouvant de la dite Sei- gneurie nôtre Dame des anges se trouvent coupées de plusieurs concessions du dit bourg royal, les d^{ts} Rev. Peres ont prétendu en être nouveaux acqué- reurs propriétaires par la dite transaction, au moyen de la dite somme de deux mille livres qu'ils s'en sont chargés payer au dit hôpital général: mais que pour éviter procez, Ils ont bien voulu, de l'avis et consentement de leurs dits autres Pères, adherer à L'accommodement proposé; et sur ce convenir et accorder ce quy en suit: cest a scavoir que la pro- fondeur du d. arrière fief audelà du d. bourg-royal; sera et demeurera unye et reointe a toujours comme devant au dit arrière fief; et qu'à legard des conces- sions du dit bourg royal qui traversent la terre du dit arriere fief plus prendront et recevront encor en outre, les d. Sieur et Dame de la Durantaye les rentes foncieres &c...

Et ce sans considération."

J'ai cherché inutilement parmi les minutes du

notaire Duquet l'acte de vente de Fournier à Talon, que l'on prétend passé en 1666 ; mention de cet acte ne se rencontre pas non plus dans son répertoire. Les directeurs de l'Hôpital-Général, dans l'acte d'accord avec les Jésuites, s'étant aussi trouvés dans l'impossibilité de fournir la preuve de son existence (la date est en blanc sur la minute), ne doit-on pas conclure de là que pour pallier cette usurpation contre les propriétaires légitimes et couvrir les concessions qu'il avait accordées avant l'acte de cession du 14 mai 1671, que lui, Talon, fit par son influence à la cour de Louis XIV, ériger à l'aide d'un faux titre, la baronnie d'Orsainville, en mai 1675 ?

Aussi le fait que l'Hôpital-Général, avec l'approbation de Mgr de Saint-Vallier, trois mois à peine après avoir accepté la donation de ce dernier, abandonna tous ses droits sur la propriété en question, pour le prix nominal de 2000 livres, après que Talon y eut construit un moulin, achève de me convaincre que les titres de ce dernier étaient plus que douteux. Ce moulin était probablement l'habitation mentionnée au recensement de 1667, comme appartenant à Talon.

Je ne vois pas trace dans les registres du Conseil Souverain de poursuites intentées à ce sujet par les intéressés contre Talon, durant son séjour au Canada ; ce dernier ayant reçu des instructions contre les Jésuites, avant son départ de France, ne devait pas les ménager et encore moins les craindre ; parce qu'il connaissait que leurs plaintes ne seraient pas écoutées par les ministres. De plus, il possédait

l'appui des membres du Conseil ; l'exemple suivant, que je trouve à la page 518 du premier volume des registres du Conseil Souverain, fournit la preuve qu'il ne permettait pas de plaisanteries sur son compte.

Gaillard, de Montréal, écrit deux lettres à Talon, et étant prisonnier devant le conseil, déclare que ce qu'il avait écrit était " pour louer mon dict Sieur l'Intendant de ce qu'il menageoit bien les deniers du Roy qui n'aymoit pas ceux qui en faisaient profusion ". Le Conseil ordonne que Gaillard demandera pardon au Roy et à l'intendant, que les lettres seront de plus " par luy lacerées et bruslées " devant le Conseil et payera en sus 300 livres d'amende.

Les RR. PP. Jésuites, connaissant les instructions données à Talon, auront probablement trouvé plus favorable pour eux d'attendre le départ ou la mort de l'intendant avant de prendre des procédures pour faire résilier cette vente simulée.

L'intendant, après avoir goûté au fromage des Jésuites au Canada, est-il seulement l'homonyme ou le même Talon, qui, d'après les *Mémoires* de Saint-Simon, agissait en 1694, comme avocat général au célèbre procès de préséance intenté par M. de Luxembourg contre seize pairs de France ; plaida dans la même cause d'abord, contre le prince, ensuite en sa faveur afin d'obtenir l'appui du président Harlay et du duc du Maine et fut récompensé de ce tour de force par une position de président à mortier ?

Bigot n'a jamais été propriétaire du château et n'y a fait qu'un court séjour. Bégon a été propriétaire du fief Grand-Pré pendant trente-cinq ans et c'est indubitablement pendant que ce dernier le possédait que le château a été construit ; et ses ruines portent aujourd'hui le nom de Bigot ! Pourquoi ?

Ce sujet du château Bigot a été traité par le regretté romancier Joseph Marmette, par sir J.-M. LeMoine, dans quelques-uns de ses ouvrages, par M. l'abbé H.-R. Casgrain, dans *l'Événement* du 30 septembre dernier, et enfin par M. Benjamin Sulte. J'ai réuni mes notes sur ces documents que je crois inédits pour la plupart, et je les offre au public, le priant d'en faire l'analyse et la critique afin d'aider à l'avancement de l'histoire du château Bégon ou Bigot.

Les cultivateurs des environs du château ont dû s'habituer facilement à changer le nom de *Bégon* en *Bigot*, en voyant ce dernier, peut-être souvent, l'hôte de ses propriétaires à des fêtes brillantes pendant qu'eux et leurs familles périssaient d'inanition avant le siège de Québec ; ce nom maudit par eux dans leurs malheurs, aura survécu à celui de Bégon à l'aide de la tradition et des légendes.

A MM. les historiens d'informer le touriste si le nom exécré de Bigot doit être conservé plus longtemps à ces ruines, encore de nos jours visitées si souvent.

F.-X. MAHEUX

UN ÉPISODE DE 1837-38

Le Père Lefebvre, fondateur du collège Saint-Joseph de Memramcook, qui ne parlait jamais de sa famille, se laissa pourtant aller à raconter à quelques-uns de ses écoliers en vacances l'épisode suivant, datant de sa plus tendre enfance. Il avait gardé pour son père un respect profond, mêlé d'une admiration où perçait une teinte d'orgueil filial.

“ Comme la plupart des hommes forts, nous disait-il, mon père était doux ; mais il ne fallait pas réveiller le lion, je veux dire, le coureur-des-bois, qui dort.

“ Deux Anglais en goguette l'apprirent un jour à leurs dépens. Ils arrivaient en voiture de Montréal ou d'ailleurs. C'était pendant les guerres de Papi-neau. Les “ patriotes ” venaient d'être écrasés à Saint-Eustache, et mon père, ce jour-là, était de mauvaise humeur. Je crois qu'il n'avait jamais beaucoup aimé les Anglais. Ceux-ci entrent sans frapper, et lui enjoignent d'un ton rogue d'aller donner à boire à leur cheval.

“—Le puits est là, leur dit le vieillard, qui était devenu pâle, vous pouvez aller vous servir vous mêmes.

“ En maugréant, le plus capable des deux s'avance vers le “ banc des seaux ”, et en prend un dont il veut se servir pour abreuver son cheval.

“—Non, pas celui-là qui est pour le monde, fait observer mon père ; il y a un vaisseau à la bringuebale pour les animaux.

“—*Hell* ! la bringuebale, murmura l'Anglais à son compagnon ; mon cheval est aussi propre qu'un d...

Canadien-Français. Et il continua de se diriger vers la porte, avec le seau demi d'eau.

“ Un bond, un éclair, le vieillard avait sauté sur leseau, qu'il arrachait des mains de l'insulteur, lui lançant le contenu en pleine figure.

“ Le compagnon se précipita sur lui. C'était un homme tout petit. Dans tous les cas mon père le saisit, une main sur le chignon du cou, une autre plus bas, et vlan ! à travers la croisée !

“ L'autre, les yeux encore tout pleins d'eau, s'avance sur lui les deux poings en arrêt. Celui-là tomba comme un plomb du coup de poing qu'il reçut. Sa tête porta la première sur le parquet.

“ Mon père, craignant qu'il ne fût mort, le ramassa ; puis, après l'avoir ranimé avec l'eau qui restait dans l'autre seau, l'aida à sortir de la maison et l'escorta jusqu'à la voiture que le petit tenait tout prête, les dents lui claquant dans la bouche.

“— Bonjour ! leur dit-il. Si vous buvez chez vous dans les mêmes vaisseaux que vos chevaux, vous saurez, mes gars, que les Canadiens sont baptisés, et qu'ils boivent à part.”

En nous racontant, cela le bon Père Lefebvre riait, riait de son grand rire franc, où il mettait toute son âme.

Et nous qui, pour la plupart, avons assisté à des scènes bien autrement brutales, où les nôtres, hélas, n'avaient pas toujours eu le dessus, nous trouvions héroïque ce vieillard qui faisait ainsi respecter sa maison des Anglais. Dans notre enthousiasme, nous lui aurions élevé des statues

PASCAL POIRIER

RÉPONSES

Cadillac. (I, X, 96.)—M. l'abbé H.-A. Verreau a publié dans la *Revue Canadienne* quelques notes sur Antoine de Lamothe de Cadillac. Cette étude a ensuite paru en une brochure de 25 pages in-8. *Biblio* pourra aussi consulter avec avantage l'histoire du Détroit, par Farmer, *Les Jésuites et la Nouvelle-France* par de Rochemonteix, et peut-être aussi *Notes sur la colonie française du Détroit*, par Rameau.

L'ABBÉ J.-B.-A. ALLAIRE

Nicolas Cugnet. (III, XII, 391.)—Aucun Cugnet du nom de Nicolas ne figure dans le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay et, conséquemment, je le crois étranger à la famille canadienne de ce nom, qui se fit une réputation dans la robe. Ce doit être le militaire français dont parlent Vaudreuil et Bigot (Papiers Nicolay), ainsi que Thompson, dans certains mémoires qui figurent parmi les papiers Faribault, comme ayant fourni aux Anglais, en 1759, des renseignements qui leur auraient servi pour l'attaque de Québec.

Voici ce qu'écrivit Vaudreuil à Lévis (Montréal, le 11 mai 1760) :

“ Il est indispensable que, sans tarder un instant, vous fassiez le procès du sieur Cugnet, militaire. Si par les preuves, il est convaincu d'avoir trahi, donné à l'ennemi des avis ou éveils contraires aux intérêts de la patrie, je vous prie, Monsieur, de lui faire casser la tête sur le champ. Si au contraire, il était prouvé que le sieur Cugnet s'était restreint et n'avait pas mésusé de l'ordre que le général lui donna en le chargeant de la police des Français, il ne pourrait être puni, parce que la création et l'établissement de cet emploi étaient nécessaires et fondés sur le droit du vainqueur. Mais en ce cas, vous voudrez bien le faire

garder toujours à bord d'une des frégates, parce qu'après votre expédition, Monsieur l'Intendant fera de plus amples informations : cette affaire étant de la plus grande importance."

Bigot à Lévis (Montréal, le 13 mai 1760):

" M. le marquis de Vaudreuil vous marque ce qu'il pense de Cugnet. Si vous aviez des certitudes ou preuves des avis qu'il peut avoir donnés sur notre compte, ou des conseils qu'il peut avoir donnés contre le pays, il ne dépendra que de vous, après lui avoir fait donner un confesseur, de l'envoyer dans l'autre monde, etc."

Maintenant voici ce qu'écrivait l'octogénaire James Thompson, l'un des compagnons de Wolfe en 1759 : " Monsieur Cugnet was the person who, at the Island of Orleans, gave General Wolfe the information where would be the best place to get up the bank above the town and Davis who had been taken prisoner by the french some years before, had given some other information."

Dans un petit cahier de notes manuscrites qui semble avoir servi à un personnage quelconque des commencements du régime anglais ayant apparemment la disposition d'un fonds secret, on voit figurer en 1765, le nom d'un Nicolas Cugnet, messenger du Conseil, comme l'un de ceux qui retirent une pension du gouvernement " for services".

PHILÉAS GAGNON

Les gouverneurs morts en Canada. (IV, IV, 435.)

—Dix gouverneurs du Canada sont morts dans le pays : sept français et trois anglais.

Samuel de Champlain, fondateur de Québec, et premier gouverneur de la Nouvelle-France, est mort à Québec, le 25 décembre 1635, de paralysie. Son corps fut inhumé dans une chapelle, qui parait avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance, et qui

fut désignée sous le nom de chapelle de Champlain. Il était né à Brouage, en Saintonge, vers 1567.

Louis d'Ailleboust de Coulonge fut gouverneur de 1648 à 1651 et administrateur de 1657 à 1658. Il s'établit dans le pays et mourût à Montréal, à la fin de mai 1660, quelques jours après le mémorable combat de Dollard.

Augustin de Saffray-Mésy, célèbre par ses démêlés avec Mgr de Laval, mourût à Québec, le 5 mai 1665.

Louis de Buadé, comte de Paluau et de Frontenac, est décédé à Québec, le 28 novembre 1698, âgé de 78 ans, après avoir été deux fois gouverneur de la colonie. Il fut inhumé dans l'église des Récollets.

Louis-Hector, chevalier de Callières, treizième gouverneur, mourût à Québec, le 26 mai 1703. Ses restes furent déposés à côté de ceux de Frontenac.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, est mort à Québec, le 10 octobre 1725. Il avait gouverné la Nouvelle-France pendant vingt-deux ans et s'était fait chérir des Canadiens.

Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, est le dernier gouverneur français mort dans le pays. Il est décédé à Québec, le 17 mai 1752, à l'âge de 67 ans. Il fut aussi inhumé dans l'église des Récollets.

Le duc de Richmond, gouverneur de 1818 à 1819, ouvre la liste des gouverneurs anglais morts dans la colonie. Il était parti de Québec pour aller visiter son gendre, sir Peregrine Maitland, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, lorsqu'il mourût tout-à-coup d'hydrophobie, près du village de Richmond, qui avait été ainsi nommé en son honneur. Il avait, dit-on, été mordu à la jambe, à William-Henry (Sorel) par un jeune renard qu'il dressait. Son corps fut transporté à Hull, en voiture, et de là par bateau à Québec où il fut enterré avec les honneurs dus à son rang.

Lord Sydenham (l'honorable C. Poulett Thompson) premier gouverneur du Canada sous l'Union, mourût à Kingston, Haut-Canada, le 19 septembre 1842. Il n'était âgé que de 42 ans.

Sir Charles Bagot, son successeur, mourût à Kingston, après une longue maladie, le 19 mai 1843, âgé de 62 ans. Il n'était plus gouverneur, ayant été remplacé, au mois de mars précédent par lord Metcalfe.

F.-J. AUDET

La baronnie de Longueuil. (IV, IV, 436.)— On peut voir en consultant *La Thémis*, (vol. 2, pp. 11 et suivantes) une remarquable consultation due à la plume de feu le juge Thomas-Jean-Jacques Loranger, que M. C. C. Grant a bien droit au titre de baron de Longueuil en sa qualité d'héritier de son arrière grand'mère, la baronne Marie-Charles-Joseph Le-Moyne de Longueuil, héritière du titre avec la baronnie en l'absence d'héritier mâle. Malgré cette opinion confirmant celle de membres éminents du barreau de Paris de la fin du dernier siècle que la baronne avait alors consultés, savoir, Elie de Beaumont, Gerbier, et le célèbre jurisconsulte Boucher d'Argis, on entretenait encore des doutes en disant que la baronne avait bien pu hériter du titre pour elle-même, mais n'avait pu le transmettre à ses descendants. En effet si il est vrai qu'on lise au chapitre 130 des Etablissements de Saint-Louis qu'un chevalier pouvait être noble par sa mère, il faut reconnaître que cette doctrine n'avait plus cours en France au 18^e siècle, comme le constate un annotateur des Etablissements, M. l'Abbé de Saint-Martin, conseiller au Châtelet, qui, dans une note sur ce chapitre 130, disait : " La femme noble communiquait donc alors sa noblesse à ses enfants, mais une noblesse qui les distinguait de ceux qui étaient nobles de père,

et de ceux qui étaient nés de *vilains*, comme on s'exprimait alors. Aujourd'hui la noblesse de la femme n'est comptée pour rien, et ne donne aucun privilège à ses enfants; la noblesse doit venir par le père. C'est ce qu'on entend par ces mots : *le ventre n'ennoblit point.*"

Pour faire disparaître tout doute, le baron de Longueuil actuel, Charles-Colmore Grant, a obtenu de la reine Victoria, glorieusement régnante, des lettres de noblesse ratifiant celles accordées par Louis XIV à son ancêtre maternel le vieux baron canadien LeMoyne de Longueuil et confirmant sur sa tête la couronne de baron qu'il tient de son arrière grand'mère. Ces lettres ont été enregistrées et publiées à l'Officiel tant à Londres qu'à Ottawa et peut-être aussi à Québec. Grant est donc bien incontestablement à présent le baron de Longueuil.

CHARLES GILL

Outaoua. (IV, IV, 437.)—Le billet suivant que m'écrivit l'honorable Charles Gill, juge de la Cour Supérieure, est explicite : " La lettre 8 se prononce en algonquin et en abénakis comme *ou* devant une consonne, et absolument comme le *w* anglais entre deux voyelles. N'ayez donc pas peur d'écrire *Ou-tawa*, car c'est reproduire le mot exactement comme ces deux races le prononçaient. J'aurais voulu que cette lettre fut conservée dans l'orthographe des mots sauvages, mais je suppose que c'est désirer l'impossible que de vouloir faire adopter maintenant *8ta8a*; pourtant lorsque l'on sait le prononcer, c'est bien cela. Notez que la lettre est formée comme ceci : 8 et non pas comme le chiffre 8. " Le juge a étudié soigneusement ces questions, je le sais. Il ajoute : " Le *k* final n'est que la marque du pluriel " Ainsi : *Outawak* veut dire *les Outaouas*, ou mieux *8ta8ak*.

Mon article (*Recherches Historiques*, p. 187) m'a at-

tiré la sèmpiternelle remarque : “ attention ! le mot Outaouas signifie *Cheveux Relevés*.” Je voudrais bien connaître l’homme qui a lancé ce coq-à-l’âne, si généralement répandu à présent. Pas de danger que ces gens-là se donnent la peine d’ouvrir les œuvres de Champlain, par exemple ! non, ils préfèrent débiter des phrases dans le genre de celles-ci : “ Le lac des Chats doit son nom à un nommé Shaw, premier colon du lieu ” ; ou encore “ Puisque la rivière Ottawa porte ce nom cela prouve que les Ottawas habitaient sur ses bords.” Ce serait se moquer du lecteur que de répondre à ces niaiseries.

BENJAMIN SULTE

La franc-maçonnerie canadienne. (IV, IV, 441.)

— Comme pendant à la liste des premiers francs-maçons canadiens, publiée l’autre jour par les *Recherches Historiques*, je crois devoir rappeler ici ce que disait le premier grand maître de la grande loge de Québec, John-Hamilton Graham, L.L.D., des commencements de la franc-maçonnerie dans ce pays, dans un discours prononcé à Québec devant les adhérents de cette association.

“ Réunis ici en grande loge, nous ne pouvons oublier que c’est dans cette fameuse et antique cité de Québec, que notre illustre *R. W. Brother le duc de Kent*, père de notre bien-aimée Souveraine, présida comme grand-maître de la grande loge Provinciale du Bas-Canada, celle-ci ayant été installée le 22 juin 1792.”

Un an plus tard, en 1793, à la veille du départ du duc de Kent pour l’Angleterre, la grande Loge de Québec lui présenta une adresse dans laquelle on l’exhortait assez chaleureusement à user de sa grande influence pour opérer l’union entre les grandes loges antagonistes des *anciens* et des *modernes*, ce qui indi-

querait qu'à cette époque les loges maçonniques ne vivaient point dans la plus parfaite harmonie.

EUGÈNE ROUILLARD

Les Canadiens au Pôle Nord. (IV, V, 450.)—Les voyages de sir John Franklin sont universellement connus. Ce qui est moins généralement répandu c'est que dans ses expéditions le célèbre explorateur anglais avait pour compagnons des *voyageurs* canadiens de la province de Québec.

J'ai eu la bonne fortune, en feuilletant le greffe du notaire Griffin, de découvrir les noms et le domicile de ces *voyageurs*. En mars et avril 1824, l'honorable William McGillivray, de la société McGillivray, Thain et Cie, agents à Montréal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, choisit seize des meilleurs *voyageurs* canadiens pour accompagner Franklin dans ses explorations. D'après l'acte même de leur engagement, ils s'obligeaient à aller "in one of his canoes, on a voyage to the Indian countries, from and back to Montreal, for a period of three years, wintering at such places or posts as might be from time to time ordered by the said Captain John Franklin. And it is moreover especially agreed and understood that the said hired party shall not be bound to journey farther north than the MacKenzie River." Ils devaient retirer 1,400 livres de gages par année, c'est-à-dire quatorze fois plus qu'ils ne recevaient d'ordinaire.

Voici les noms de ces braves Canadiens : Frs. Lépine, Berthier ; André Letendre, Sorel ; St-Vallier Fagnant, Berthier ; Frs. Rinfret, Maskinongé ; Isidore Fleury, Maskinongé ; François Félix, Sorel ; Cuthbert Amyot, Berthier ; Thomas Fagnant, Berthier ; Hercule Trempe, Berthier ; Pascal Côté, Montréal ; Basile Lussier, Yamaska ; Jacques Guindon, Sorel ; Pierre Lépine, Berthier ; J.-Bte. Gagnon, Contrecœur ; An-

toine Saint-Denis, Rigaud ; Joseph Monique, Sault Saint-Louis.

Dans son premier voyage, en 1819-22, dix-huit Canadiens accompagnaient Franklin. C'étaient Joseph Peltier, Mathieu Péloquin dit Crédit, Solomon Bélanger, Joseph Benoit, Joseph Gagné, Pierre Dumas, René Saint-Germain, Joseph Forcier, J.-Bte. Parent, Ignace Perrault, J.-Bte Belleau, Gabriel Beauparlant, Emmanuel Cournoyer, Vincenza Fontano, Michel Yerochant, Régis Vaillant, J.-Bte Bélanger, François Samandre (*Franklin's Journey to the Copper Mine River*, v. I., p. 325).

DÉSIRÉ GIROUARD

Le " Beaver Club. " (IV, V, 456.)—Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest tenaient le haut du pavé dans la ville de Montréal. Tout étranger d'un rang élevé était assuré de trouver à leur table hospitalière une réception manquant peut-être de ce recherché et de cette distinction que l'argent ne procure pas toujours, mais cordiale, large et généreuse.

Comme tous les hommes qui ont longtemps souffert et vigoureusement travaillé pour arriver au bien-être, les Bourgeois étaient pressés de jouir de leur fortune et fiers d'en faire parade, au risque même de voir disparaître en quelques années cette aisance acquise au prix de tant de souffrances.

Les fastueuses réceptions du *Beaver Club* sont restées pendant bien des années dans le souvenir des habitants de la ville de Montréal. Quelle joie, quelle extravagance à ces brillants et bruyants festins où les magnats du Nord-Ouest se réunissaient tous les quinze jours, pendant la saison d'hiver, pour se rappeler les prouesses de leur ancien temps, les périls des torrents, les sauvetages miraculeux opérés par leurs guides, les scènes de misères navrantes dont ils avaient été les témoins et parfois les héros !

Corporation exclusive s'il en fut, personne n'était admis à faire partie du *Beaver Club* sans avoir fait ses preuves dans les "pays d'en Haut" et avoir obtenu les suffrages unanimes de ses membres. Cependant, la table somptueuse du club était toujours ouverte aux étrangers de distinction et aux *Nor-Westers* de passage à Montréal, et les officiers méritants de la Compagnie y obtenaient très souvent leur introduction dans la société quelque peu exclusive de cette ville.

Le *Beaver Club* avait été fondé en 1785, lors de la coalition des marchands canadiens ; il ne se composait, à l'origine, que de dix-neuf membres, ayant tous hiverné dans le Nord-Ouest, et il se maintint toujours florissant jusqu'en 1824. A cette époque, il eut le sort de la Compagnie du Nord-Ouest, qui s'était amalgamée avec sa puissante rivale, la Compagnie de la Baie d'Hudson, ou plutôt, qui s'y était noyée. Le commerce des territoires avait fui les rives du Saint-Laurent pour se diriger vers celles de la Baie d'Hudson : les puissants d'hier durent consacrer leurs efforts à conserver pour leurs familles quelques bribes de la fortune d'autrefois.

On trouve encore, dispersées autour de Montréal, quelques pièces d'argenterie et de verrerie, restes des beaux jours du *Beaver Club*, et, plus rarement, quelques unes de ces larges médailles d'or que les membres portaient aux grands jours, et dont l'exergue : *Fortitude in distress*, devait leur rappeler de bien vifs et bien précieux souvenirs.

L.-R. MASSON

Les archives de l'ancien Conseil de Québec. (IV, V, 459.)—Que sont devenues les archives de l'ancien Conseil de Québec ? On les croit généralement perdues ; et cependant elles existaient encore en 1845, puisque M. Faribault déclarait alors sous

serment, devant un comité de la chambre, les avoir vues, et qu'il en faisait la description : " j'indiquerai particulièrement, dit-il, un grand Registre, qui contient les délibérations ou procédés du Conseil souverain, durant tout le temps que la compagnie de la Nouvelle-France avait seule la direction du gouvernement du Canada, savoir : Depuis 1624 jusqu'à 1663.

" Ce dernier Registre est en bien mauvais état et déchiré ; et avant de le laisser entièrement tomber par morceaux, il serait nécessaire de prendre des mesures pour le faire copier, afin de conserver ce qui peut en rester, vu qu'il contient des faits intéressants relatifs à l'époque ci-dessus mentionnée.

" Outre cela, il y a plusieurs liasses de papiers, dont quelques-unes renferment les procédés de la cour de Prévôté ; et après un coup d'œil rapide jeté sur les autres liasses, je suis porté à croire qu'on y trouverait des faits importants sur l'ancienne statistique du pays..." (*Journaux de l'assemblée législative du Canada, Appendice No. 2 du 4e volume.*)

L'ABBE AUGUSTE GOSSELIN

Les lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada.
(IV, VI, 468.)—1. Le major-général John-Graves Simcoe, né le 22 février 1752, mort en Angleterre le 25 octobre 1806, fut lieutenant-gouverneur du Haut-Canada du 8 juillet 1792 au 20 juillet 1796. Après son départ, Peter Russell, président du conseil, administra le gouvernement.

2. Le lieutenant-général Peter Hunter, né en Ecosse en 1746, mort à Québec le 21 août 1805, fut lieutenant-gouverneur du 17 août 1799 jusqu'à sa mort. Alexander Grant, conseiller législatif, administra le gouvernement jusqu'à l'arrivée de sir Francis Gore.

3. Sir Francis Gore né vers 1767, mort à Brighton le 3 novembre 1852, fut lieutenant-gouverneur du

25 août 1806 au 10 juin 1817. Durant son absence en Angleterre, de 1811 à 1815, il y eut six administrateurs : Sir Isaac Brock, du 30 septembre 1811 au 12 octobre 1812 ; Sir Roger-Hale Sheaffe, du 20 octobre 1812 au 18 juin 1813 ; le major-général Francis de Rottenburg, du 19 juin au 12 décembre 1813 ; Sir Gordon Drummond, du 13 décembre 1813 au 24 avril 1815 ; Sir George Murray, du 24 avril au 30 juin 1815 ; et Sir Frederick-Philippe Robinson, du 1er juillet au 24 septembre 1815. Ces trois derniers administrateurs étaient appelés " lieutenants-gouverneurs provisoires." Samuel Smith, conseiller législatif, administra le gouvernement du 12 juin 1817 au 12 août 1818.

4. Sir Peregrine Maitland, né en 1777, mort à Londres le 30 mai 1854, fut lieutenant-gouverneur du 13 août 1818 au 3 novembre 1828. Pendant son absence, en février 1820, et du 8 mars au 29 juin 1820, Samuel Smith fut de nouveau administrateur.

5. Sir John Colborne, né le 16 février 1778, mort en Angleterre le 17 avril 1863, fut lieutenant-gouverneur du 4 novembre 1828 au 24 janvier 1836.

6. Sir Francis-Bond Head, né le 1er janvier 1793, mort en Angleterre le 20 juillet 1875, fut lieutenant-gouverneur du 25 janvier 1836 au 22 mars 1838.

7. Sir George Arthur, né en 1784, mort en 1854, fut le dernier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, du 22 mars 1838 jusqu'à l'union des deux provinces, le 10 février 1841. Charles-Edward Poulett Thompson (plus tard lord Sydenham) prêta serment comme gouverneur du Haut-Canada, à Toronto, le 22 novembre 1839, et ne remit les rênes du gouvernement à sir George Arthur qu'au mois de février suivant.

F.-A. McCORD

Le père Jean de Brébeuf. (IV, VI, 470.)—Les historiens ont beaucoup varié sur le lieu et l'époque de la naissance du P. de Brébeuf. Feller, Frédéric Pluquet (*Essai historique sur la ville de Bayeux*, Caen, 1829, p. 413) et les *Missions catholiques* (16 mars 1877, p. 140) le font naître à *Bayeux* sur la paroisse Saint-Jean ; le premier en 1593, le deuxième en 1592, et les *Missions*, le 14 mars 1593. La *Relation* de 1649 (p. 25) et quelques *Catalogues* de la Compagnie de Jésus disent qu'il naquit dans le *diocèse de Bayeux* le 25 mars 1693. Le P. Martin (*Vie du P. de Brébeuf*, p. 8), l'abbé Adam, savant antiquaire de la Manche (*Académie de Saint-Thomas d'Aquin* ; article *Le mysticisme à la Renaissance ou Marie des Vallées*, 1893, no 41, p. 23) désignent, mais sans en être sûrs, Condé-sur-Vire comme lieu de sa naissance et fixent la date de sa naissance au 25 mars 1593. Nous nous sommes adressé au Président de la *Société d'Archéologie de la Manche*, M. E. Lépinard, avocat, qui a fouillé les archives départementales, et nous lui avons demandé de nous procurer l'extrait de baptême du missionnaire des Hurons. Il nous a répondu de Saint-Lô le 13 janvier 1894 : " Il faut renoncer à trouver l'extrait de baptême de ce martyr, parce que les registres baptistaires des anciennes paroisses du Cotentin et du Bessin, formant aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Lô, sont d'une date postérieure aux dernières années du XVIIe siècle. " Aujourd'hui, nous pouvons donner d'une manière sûre et définitive le lieu et la date de la naissance de cet apôtre. En fouillant les archives générales de la Compagnie de Jésus nous avons trouvé cette indication précieuse sur le *Catalogus Provinciæ Franciæ*, année 1618-1619 : " Pater Joannes de Brebeuf, Normanus Diaec Baioc., natus in oppido Condaei, 25 martii an. 1593, ingressus in societatem Jesu 8 nov. 1617, post duos annos rhetoricæ et duos philosophiæ. " De plus, dans le *Catal.* I. an 1621, on

lit, écrit de la main du Père de Brébeuf : “ Joannes de Brebeuf, natus *Condaei*, 25 mars 1593, in diaec baioc. “ La même indication se retrouve sur le *Cat. I* de 1633. Le doute n'est plus permis sur le lieu, l'année, le mois, et le jour de sa naissance.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

Le capitaine Paradis. (IV, VI, 474.)—Parlant de la tentative faite par sir Hovenden Walker, en 1711, pour s'emparer de la Nouvelle-France, la mère Jeanne-Françoise de Saint-Ignace a écrit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* :

“ Nous apprîmes, dans la suite, que les Anglais avaient pris, à l'entrée de la rivière, le *Neptune*, qui venait de La Rochelle ; ils trouvèrent dans ce vaisseau le capitaine Paradis, ancien navigateur, qui connaissait parfaitement le fleuve Saint-Laurent. Ils le contraignirent à servir de pilote, et, quoiqu'ils eussent déjà perdu deux vaisseaux, ils prirent une nouvelle confiance sous la conduite de ce marinier. Il les conduisit à petites journées afin qu'on eût ici le temps de se préparer à les recevoir. Les Anglais, s'apercevant qu'il retardait leur route, le menacèrent de le punir s'il ne se pressait pas de les faire arriver. Ainsi, quand ils furent au nord de l'Île-aux-Œufs, le capitaine Paradis eut beau leur dire que l'endroit était très dangereux, qu'il ne fallait point le passer la nuit, surtout avec un vent du sud qui les pousserait sur la terre, ils s'imaginèrent que ce pilote français voulait leur inspirer une terreur panique. Ils l'obligèrent donc à marcher. Le navire où il était passa, assez heureusement, le premier. Tous les autres le voulurent suivre ; mais le vent du sud ayant fratchi et étant devenu orageux, il souffla avec tant d'impétuosité qu'en moins d'une demi-heure huit des plus gros vaisseaux se brisèrent, avec une

violence épouvantable sur les rochers et sur la bature.....”

Cette interprétation généreuse de la conduite du pilote canadien-français ne me satisfait point et je la trouve, au contraire, absolument louche. L'histoire nous a conservé les conditions du marché conclu entre Paradis et Walker. L'amiral lui garantissait une récompense de cinq cents pistoles—dont cent pistoles d'arrhes—pour guider la flotte. Puis, une fois rendu à Québec, le prix du *Neptune* devait lui être payé en entier. On lui assurait de plus le repos de sa vieillesse, mise à l'abri du besoin.

Plusieurs ont prétendu que Paradis, pour sauver Québec, s'était dévoué ; qu'il avait voulu, comme Samson, périr avec les Philistins ; conséquemment, que c'était lui qui, de propos délibéré, avait jeté la flotte anglaise sur l'Isle-aux-Œufs. Malheureusement pour cette hypothèse et davantage pour Paradis, celui-ci dormait quand le capitaine Goddard, qui se trouvait sur le gaillard d'arrière de l'*Edgar*, aperçut la mer déferler et se briser sous le vent. Le vaisseau amiral était à la veille de talonner. Au cri d'épouvante de l'officier, tout le monde à bord perdit la tête. On ne savait plus où diable était allé Paradis et l'on perdait un temps énorme à le chercher. Enfin on le trouve : il dormait ! En un clin d'œil Paradis est sur le pont. Il commande de hisser toutes les voiles, car il n'y avait plus d'autre alternative que sortir de là ou chavirer. Sous la main ferme du pilote canadien-français, l'*Edgar* se penche sur les brisants, exécute une seconde abatée, plonge fermement ses écubiers sous la lame, et sort !

Cette version, absolument authentique, du salut de l'*Edgar* est accablante pour Paradis ; et celui-là perdrait ses peines qui chercherait à réhabiliter la mémoire de ce pilote renégat.

ERNEST MYRAND

QUESTIONS

478—Je vois dans la *Gazette de Québec* du 21 septembre 1775, que le dimanche, 17 septembre précédent : "l'Honorable Lieutenant-Gouverneur a passé en revue sur la place d'armes (à Québec) les onze compagnies de milice canadienne." Il y avait donc des lieutenants-gouverneurs à Québec dans les premières années du régime anglais ? Connatt-on les noms de tous ces fonctionnaires ?

X. Y. Z.

479—On dit souvent que Québec est la mère des églises catholiques du continent américain. L'évêché de Mexico n'a-t-il pas été érigé bien avant la fondation de Québec ?

CL.

480—Y avait-il des peintres au Canada sous le régime français ? Le frère Luc, récollet, dont on conserve quelques peintures à Sainte-Anne de Beaupré, a-t-il vécu dans la Nouvelle-France ?

LUC

481—A-t-on retracé tous les endroits où les Acadiens allèrent s'établir après leur "dispersion" en 1755 ?

ACAD.

482—Que devint M. Michel de Villermola, sulpicien, arrivé au Canada en juillet 1697, et que ses supérieurs rappelèrent en France en septembre 1718 et chassèrent de leur ordre à cause de ses attaches au jansénisme ?

BROP.

483—Qu'est devenu le munitionnaire Cadet après son départ du Canada ?

L. O. B.

484—Où et quand est mort Louis de Gannes, qui épousait Barbe Denis le 10 novembre 1691 ?

ROSIER

485—Quels sont les livres qui traitent de Sainte-Anne de Beaupré et de son pèlerinage ? Je voudrais m'en faire une collection.

D. B.

486—Pouvez-vous me donner des renseignements à propos du différend de Mgr de Saint-Vallier avec M de Callières, gouverneur de Montréal, au sujet d'un *prie-Dieu* ?

RIO.

487—Que veut dire le mot *Forillon* qu'on donne à un endroit de la côte de Gaspé ?

RIO.

488—En 1649, le marquis de Boisseret acheta le groupe d'îles de la Guadeloupe pour le prix de 60,000 livres tournois, et 600 livres pesant de sucre par an. Quelque temps après, il cédait la moitié de son acquisition à M Houël, son beau-frère. Ce M. Houel n'est-il pas le M. Houël, contrôleur des salines de Saintonges, qui a laissé son nom à la Rivière Ouelle ?

G. R.

489—Montcalm écrivait au chevalier de Lévis, le 17 janvier 1750 : “ Vous voyez que me voilà aux grandes choses et à la lecture d'un livre fait par le chevalier de Mirabeau, capitaine de vaisseau, qui, dans une page, fait une satire cruelle du Canada ”

Quel est ce livre ?

BIBLIO.

490—Quelle est la véritable signification ou traduction du mot Hochelaga ?

R

491—Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur M. Réaume qui, en 1759, au siège de Québec, commandait la milice de Montréal ?

LUX.

492—Quelle est la hauteur de la chute Montmorency ? Les auteurs que j'ai consultés ne s'accordent guère là-dessus ?

V. Z.